

<p style="text-align: center;"><i>Département de la Haute-Garonne</i></p>  <p style="text-align: center;">COMMUNE DE MAURESSAC ***** 31190</p>	COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL	
Séance du 11 septembre 2025	

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 11 septembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MAURESSAC se réunissent sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Wilfrid PASQUET, Jean-Jacques COUZIER, Olivier DUBREUIL, Lionel MARAN, Cécile MARTIN-BENETTI, Jean-Fred DANFLOUS, Stéphanie ORIOLA, Christophe FREZOU, Roland ARMBRUSTER, Chantal BACHOFFER

Excusés : Franck LOUPIAS, Emmanuel BELIN, Laurie MEQUIGNON (donne pouvoir à Mme BENETTI MARTIN Cécile), Nicolas CAZAUX, David MARGUERITIN

Secrétaire de séance : Olivier DUBREUIL

La séance commence par l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 12 juin 2025.

- **Délibération : Création d'un emploi de secrétaire général de mairie 2025-09-01**

Vu la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie ainsi que le décret n° 2024-826 du 16 juillet 2024 relatif au recrutement, à la formation et à la promotion interne des secrétaires généraux de mairie.

Le 19 mars 2025, M. le Maire a proposé le dossier de Laëtitia MARAN au titre de la promotion interne 2025, en date du 16/07/2025, Laëtitia MARAN a été inscrite sur la liste d'aptitude au grade de Rédacteur Territorial établie par arrêté de la Présidente du Centre de Gestion.

➤ Il est donc proposé au conseil municipal de créer un poste sur un emploi permanent de secrétaire général de mairie au grade de rédacteur à temps non complet à hauteur de 28h00 minutes hebdomadaires, relevant de la catégorie hiérarchique B.

→ Approuvé à l'unanimité

- **Délibération : Acquisition matériel informatique 2025-09-02**

Vu la fin prochaine du support de Windows 10 prévue pour le 14 octobre 2025, le poste informatique du secrétariat de Mairie acquis en 2018 ne peut être compatible avec Windows 11 qui impose des exigences matérielles plus strictes que la version précédente (au moins équipé de 16GO de RAM).

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'un deuxième devis a été demandé auprès de la société Berger Levrault qui n'a pas donné suite.

Il présente le devis de la société EMP qui s'élève à 1 550.55 € HT soit 1 860.66 € TTC, ce devis correspond aux prescriptions de l'Agence Technique Départementale de la Haute Garonne.

➤ Il est donc proposé au conseil municipal de remplacer le matériel informatique et de choisir le devis de la société EMP et d'autoriser le M. le Maire d'effectuer une demande de subvention auprès du conseil départemental.

→ Approuvé à l'unanimité

- **Délibération : Rapport sur le prix et la Qualité du Service (RPQS) du SPEHA pour l'année 2024 2025-09-03**

Présentation de la synthèse des informations techniques et financières liées à la production et à la distribution d'eau potable sur les 45 communes alimentées par le SPEHA.

M. Christophe FREZOU (délégué au SPEHA) apporte des précisions sur les chiffres clés du RPQS 2024.

➤ Il est donc proposé au conseil municipal de voter le RPQS.

→ Approuvé à l'unanimité

• **Délibération : Renouvellement convention journaux électroniques d'information lumineux**
Mairie AUTERIVE 2025-09-04

M. le Maire informe le conseil municipal que la convention conclue le 1^{er} juillet 2024 avec la Mairie d'Auterive pour la diffusion de communications des associations siégeant sur notre commune pour un montant annuel de 50€ est arrivée à son terme.

➤ Il est donc proposé au conseil municipal de de renouveler cette convention pour l'année 2025

→ **Approuvé à l'unanimité**

• **Questions diverses :**

- Information sur la situation des travaux de l'église (accès interdit par arrêté du 6 mai 2025 n°2025-05-01).
- Point sur la rentrée scolaire et le Syndicat des Coteaux
- Information concernant l'aménagement de la traversée du village suite au rv avec le CAUE
- Point sur les difficultés rencontrées lors des événements climatiques.

La séance est levée à 21h35

LISTE EMARGEMENT

M. PASQUET Wilfrid	M. LOUPIAS Franck	M. COUZIER Jean-Jacques
	<i>Excusé</i>	
M. DUBREUIL Olivier	M. MARAN Lionel	M. BELIN Emmanuel
		<i>Excusé</i>
Mme MEQUIGNON Laurie	Mme MARTIN-BENETTI Cécile	M. DANFLOUS Jean-Fred
<i>Excusée donne pouvoir à Cécile MARTIN BENETTI</i>		
M. MARGUERITIN David	M. CAZAUX Nicolas	Mme ORIOLA Stéphanie
<i>Excusé</i>	<i>Excusé</i>	
M. FREZOU Christophe	M. ARMBRUSTER Roland	Mme BACHOFFER Chantal